

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles :

L'Association Parc des Libertés

Loi de 1901 dont le Siège social se trouve au 4682 route de l'Islon 84000 Avignon

Numéro d'entreprise : 51882643300014

Propose la vente d'emplacement de tente, caravane, camping-car. De la location de chalet, des tentes marabouts et tipis. Propose de la location de salles et d'extérieur pour des événements. Pour finir, un Accueil Collectif pour Mineurs.

Le contrat de séjour est conclu directement entre les usagers et l'Association Parc des Libertés.

L'Association Parc des Libertés possède une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie Macif.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

> « *Basse saison* » : désigne la période allant de l'ouverture du Camping du 15 avril au 30 juin et du 01 septembre au 15 septembre. Ces dates peuvent être modifiées.

Il est précisé que les dates d'ouverture et de fermeture du Camping pourront être modifiées.

> « *Haute saison* » : désigne la période du 01 juillet au 31 août. Ces dates peuvent être modifiées.

> « *Usagers* » : Les présentes conditions générales de vente s'appliquent uniquement aux usagers individuels. Toutes personnes extérieures de l'Association (membre du CA, salariés)

> « *Equipements et Services optionnels* » ou « *Options* » : désignent les équipements ou services supplémentaires pouvant être ajoutés lors de la réservation du séjour par l'utilisateur ou directement sur le Camping. La disponibilité de ces Equipements et Services optionnels dépend de chaque Hébergement, du Camping, de la configuration de l'Hébergement et de l'état des stocks, elle ne peut être garantie.

> « *Hébergements* » : désignent les différentes familles d'hébergements proposées aux usagers dont les caractéristiques et le prix sont donnés sur les Sites Internet et dans les Brochures. Les prix peuvent être modifiés entre la décision prise et ce qui est écrit sur internet. Un délai est à prendre en compte.

Chaque Hébergement est prévu pour un nombre maximum déterminé de personnes adulte(s) et enfant(s), précisé dans les Brochures ou sur les Sites internet. Est considéré comme adulte toute personne de 17 ans et plus.

Sauf mention contraire chaque Hébergement bénéficie sur le Camping d'un emplacement pour une voiture. Pour tout emplacement de parking supplémentaire, des frais supplémentaires pourront être demandés aux usagers.

> « *Services du Camping* » : désignent les différentes activités/animations, équipements/infrastructures et/ou facilités gratuits ou payants proposés par le Camping.

L'attention du Client est cependant portée sur le fait que :

- Certains services ne sont pas ouverts toute l'année ;
- Il appartient donc à l'utilisateur de se renseigner, avant de réserver sur les conditions d'accès à ses services et leurs dates d'ouverture via les Site internet ou par téléphone au 04 90 85 17 73.

> « *Sites internet* » : désigne le site internet du Parc des Libertés : www.parcdeslibertes.fr

ARTICLE 3 - ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – CONTRAT

3.1 En réservant un Hébergement conformément aux termes de

l'article 5 des présentes, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente.

3.2 L'acceptation des présentes Conditions Générales ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Les présentes Conditions Générales sont à jour dès leur publication en ligne et annulent et remplacent toute version antérieure.

3.3 Les présentes Conditions Générales ainsi que la confirmation de réservation transmis aux usagers forment le contrat de séjour et constitue l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre l'utilisateur et l'Association.

ARTICLE 4 - PRIX DU SÉJOUR

Tous les prix sont affichés en Euros (€), toutes taxes comprises (TTC) avec les taxes de séjour.

> Nos prix comprennent :

- La mise à disposition du ou des Hébergements réservés entièrement équipés conformément à la description donnée sur le sites internet.
- L'accès aux sanitaires.
- Pour les chalets : eau, gaz, électricité.

> Nos prix ne comprennent pas :

- La location de draps.
- L'emplacement pour la voiture (sauf chalets et Base Jeunes).
- Le ménage.
- Les activités payantes proposées par le camping (à régler sur place).
- Le supplément éventuel pour un animal payable à la réservation et/ou à l'arrivée sur le Camping.
- La caution. Le montant de la caution demandée varie selon la prestation choisie.
- Les Equipements et Services optionnels (Kit bébé, location de serviettes etc.)
- Les services additionnels comme la restauration. La disponibilité de l'ensemble de ces services additionnels ne peut être garantie par l'Association Parc des Libertés. L'utilisateur devra se renseigner à l'accueil du Camping afin de connaître les services disponibles lors de son séjour et leurs conditions tarifaires.

> Visiteurs

Pour tout visiteur à la journée, le Camping peut demander le paiement d'une taxe visiteur. Il se peut que le Camping n'accepte pas les visiteurs ou que la taxe visiteur n'octroie pas l'accès à tous les Services du Camping. Les visiteurs lorsqu'ils sont acceptés ont un droit d'accès au Camping sur une plage horaire déterminée par le Camping.

> Définition du prix

Le tarif applicable au séjour est le tarif en vigueur au jour de la réservation et ce, sous réserve de disponibilité. Lorsque l'utilisateur demande un devis, la validité de ce dernier est indiquée sur le devis. Passée la date de validité, le prix indiqué au devis n'est plus garanti.

Sous réserve des dispositions de l'article L.211-17-2 du Code du tourisme, en cas d'erreur manifeste sur le prix publié, tel qu'un prix dérisoire par comparaison avec la moyenne des prix constatés sur le même séjour à la même période, l'utilisateur est informé que le contrat est réputé nul et qu'il sera remboursé de son acompte ou du prix total réglé sans indemnité.

> Rétroactivité

Les avantages et les promotions proposés par l'Association sont conditionnelles (conformément aux mentions sur l'offre) et non rétroactives.

ARTICLE 5 - RÉSERVATION ET PAIEMENT DU PRIX DU SÉJOUR

5.1 Pour procéder à une réservation, l'utilisateur doit être majeur et capable. L'Association se réserve le droit de refuser les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un tuteur

légal.

Lors de la réservation, l'utilisateur a l'obligation de communiquer les noms, prénoms et dates de naissance de chaque personne hébergée et le N° de la plaque d'immatriculation du véhicule qui stationnera au sein du Camping le cas échéant. L'Association s'autorise à refuser toute personne non inscrite lors de la réservation. L'utilisateur titulaire de la réservation doit obligatoirement faire partie des personnes hébergées. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le dépassement du nombre d'occupants mentionnés par l'utilisateur lors de la réservation n'est pas autorisé (enfant y compris). L'Association se réserve le droit de refuser toute personne au-delà de la capacité initialement prévue.

5.2 Afin de garantir une ambiance propice au repos et à la détente dans l'esprit familial et convivial, l'Association dispose d'un service dédié aux groupes. Ainsi, l'Association se réserve la possibilité de refuser la ou les :

- Réservation(s) d'un usager pour lesquelles le nombre de personnes hébergées sur plusieurs Hébergements sur un même Camping et pour une même période serait supérieur à 10 personnes.
- Réservation(s) par un ou plusieurs usagers de plus de 2 ou 3 chalets ou Hébergements sur un le Camping et pour une même période.

Est considéré comme un groupe par l'Association, toutes personnes physiques au nombre de 10 minimum se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations, aux mêmes dates de séjour, sur le même Camping. Toute demande de réservation pour un groupe devra impérativement être effectuée par mail : parcdeslibertes@wanadoo.fr ou par téléphone au 04 90 85 17 73 seul habilité à traiter ces demandes. L'Association se réserve le droit d'étudier au préalable les demandes de réservations de groupes afin de voir leur compatibilité avec l'occupation du Camping sur la période demandée.

5.3 Il existe quatre moyens de réserver un séjour :

- Par téléphone : au 04 90 85 17 73 (prix d'un appel local).
- Par Internet : sur le Site internet www.parcdeslibertes.fr
- Par mail : à l'adresse parcdeslibertes@wanadoo.fr ou à info@parcdeslibertes.fr
- Sur place

5.4 Modalités de réservation

La réservation d'un séjour sur le Camping s'effectue telle que:

1. L'utilisateur mentionne la durée du séjour, la date de départ, le nombre de participants et le type d'hébergement.
2. L'utilisateur doit communiquer l'ensemble des informations requises:
 - A l'agent d'accueil en cas de réservation par téléphone ;
 - En renseignant les champs obligatoires (matérialisés par un astérisque) du formulaire de réservation du site en cas de réservation par Internet,
3. L'utilisateur réserve au nom et pour le compte de toutes les personnes bénéficiaires qu'il indiquera. L'utilisateur certifie et est tenu de s'assurer que toutes les informations renseignées sont correctes.
4. L'utilisateur accède à un récapitulatif ou reçoit un document reprenant l'ensemble des détails relatifs aux dates, aux prestations choisies et le prix total y afférent, lui permettant ainsi de vérifier le détail de sa commande. L'utilisateur est tenu de s'assurer que toutes les informations affichées sont conformes à celles qu'il a sélectionnées, étant entendu que toute modification ou annulation ultérieure de sa commande pourra donner lieu à facturation conformément aux termes des présentes.
5. L'utilisateur valide sa commande ou accepte expressément le devis par mail, après avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de vente de la Société.
6. L'utilisateur choisit son mode de paiement et procède au règlement des sommes selon l'échéancier choisi (cf Article 5.7).

Dans les cas de réservation par Internet ou par téléphone, et de règlement par Carte Bancaire, la réservation est, sauf incident de paiement, validée immédiatement et, est définitive.

Dans les cas de réservation par Internet ou par téléphone, et de règlement par chèque, virement ou chèques vacances, la réservation n'est validée et définitive qu'à réception du paiement 7 jours maximum après la date de réservation. La possibilité de régler la totalité sur place est à envisager.

En cas de réservation par mail, la réservation n'est validée qu'après vérification par l'Association de la disponibilité du ou des Hébergements souhaités par l'utilisateur.

En cas d'indisponibilité, l'Association contactera l'utilisateur afin de lui faire une nouvelle proposition d'Hébergement.

La réservation sera validée et définitive une fois le choix de l'utilisateur validé.

L'Association transmettra à l'utilisateur un document de confirmation de sa réservation, les présentes Conditions Générales de vente et un état de paiement. Si aucune proposition de substitution n'est trouvée avec l'utilisateur,

L'Association remboursera sans délai et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la réception de la demande de réservation l'ensemble des sommes d'ores et déjà réglées par l'utilisateur.

7. L'utilisateur reçoit une confirmation de sa réservation par courrier électronique. Cela constitue l'accord conclu entre l'utilisateur et l'Association.


8. L'utilisateur reste tenu de régler le solde de sa réservation au plus tard quatre (4) semaines avant son arrivée sur le Camping. Il a la possibilité de régler sur place avec accord de la direction.

5.5 Moyens de Paiement

Selon le mode de réservation choisi, les moyens de paiement suivants sont acceptés :

- **Carte bancaire (CB)** pour tous les types de réservations.
- **Chèque bancaire** libellé à l'ordre de « Parc des Libertés » à transmettre par courrier à l'adresse suivante : *4682 route de l'Isilon 84000 Avignon*
Joindre au courrier le papillon présent sur la confirmation de réservation reçue.
- **Chèques-Vacances** L'Association ne pourra être tenue responsable en cas d'échec d'utilisation de ce mode de paiement et/ou de tout dysfonctionnement de l'application. La monnaie ne sera pas rendue.
- **Espèces** par voie postale à l'adresse : 4682 route de l'Isilon 84000 Avignon.
- **Virement bancaire** sur le compte bancaire dont les coordonnées sont indiquées ci-après, en précisant le numéro de dossier indiqué sur votre confirmation de séjour, devis ou option et en joignant une copie de l'ordre de virement avec la confirmation de réservation par email à l'adresse suivante : parcdeslibertes@wanadoo.fr ou info@parcdeslibertes.fr
- **Aide VACAF** en donnant le numéro à l'adresse parcdeslibertes@wanadoo.fr sous réserve de droit et de paiement de la CAF.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) DE L'ASSOCIATION

				Relevé d'identité bancaire-IBAN	
CCM AVIGNON REPUBLIQUE TEL 08-20-08-18-72 26 RUE DE LA REPUBLIQUE 84000 AVIGNON Identifiant national de compte bancaire - RIB				Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)	
This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc...)					
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation	
10278	06510	00020175501	39	CCM AVIGNON REPUBLIQUE	
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account number)					
FR76	1027	8065	1000	0201	7550 139
BIC (Bank Identification Code)					
CMCIFR2A					
TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER			ASSOCIATION PARC DES LIBERTES LA BARTHELASSE PARC DES LIBERTES 4082 ROUTE DE L'ISLON 84000 AVIGNON		

5.6 Il appartient à l'utilisateur de régler, selon l'un des modes de paiement visés aux présentes, le solde du prix du séjour, au plus tard quatre (4) semaines avant son arrivée. A défaut de règlement dans ce délai, l'Association se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée et les termes de l'Article 14 trouveront alors à s'appliquer.

5.7 L'utilisateur s'engage à respecter l'échéancier de paiement suivant:

Si paiement par carte bancaire, chèque, virement bancaire ou chèques-Vacances ANCV

> **Réservation plus de 3 mois avant le début du séjour**, l'utilisateur peut régler le montant du séjour jusqu'à 4 fois sans frais et selon l'échéancier suivant:

	A la réservation	3 mois avant le séjour	2 mois avant le séjour	Solde restant du 4 semaines avant le séjour
Paiement comptant (en 1 fois)	100%	-	-	-
Paiement en 2 fois sans frais	75%	-	-	25%
Paiement en 3 fois sans frais	50%	-	25%	25%
Paiement en 4 fois sans frais	25%	25%	25%	25%

> **Réservation entre 2 et 3 mois avant le début du séjour**, le Client peut régler le montant du séjour jusqu'à 3 fois sans frais et selon l'échéancier suivant :

	A la réservation	2 mois avant le séjour	Solde restant du 4 semaines avant le séjour
Païement comptant (en 1 fois)	100%	-	-
Païement en 2 fois sans frais	75%	-	25%
Païement en 3 fois sans frais	50%	25%	25%

>**Réservation entre 1 et 2 mois avant le début du séjour**, le Client peut régler le montant du séjour jusqu'à 2 fois sans frais et selon l'échéancier suivant :

	A la réservation	Solde restant dû au plus tard 4 semaines avant le séjour
Païement comptant (en 1 fois)	100%	-
Païement en 2 fois sans frais	75%	25%

>**Réservation moins de 4 semaines avant le début du séjour**, le Client doit régler la totalité du montant du séjour par carte bancaire.

	A la réservation par carte bancaire
Païement comptant (en 1 fois)	100%

En cas de règlement par carte bancaire, il appartient à l'utilisateur de recontacter l'Association dans l'hypothèse où sa carte bancaire ne serait plus valable ou active en cours d'échéancier.

5.8 Si l'utilisateur souhaite régler son séjour en Chèques-Vacances ANCV, il pourra régler les arrhes par Chèques- Vacances ANCV, par Chèque bancaire ou carte bancaire.

- En cas de règlement des arrhes par carte bancaire ou Chèques-Vacances, la réservation est confirmée immédiatement.
- En cas de règlement des arrhes par Chèques-Vacances ANCV, virement ou chèque bancaire, pour que la réservation soit confirmée, les Chèques-Vacances ANCV, le virement bancaire ou le chèque bancaire doivent être reçus sous 5 jours ouvrés par l'Association à l'adresse indiquée à l'article 17.1. Passé ce délai, la réservation est automatiquement annulée.

Si l'utilisateur a déjà réglé le séjour par carte bancaire, Chèque- Vacances ou virement, et qu'il souhaite utiliser ses Chèques-Vacances ANCV conformément aux dispositions de l'article 5.5, l'Association procèdera alors au remboursement du montant des sommes versées sous 30 jours maximum par virement SEPA.

Le paiement par Chèques-Vacances ANCV n'est plus accepté pour un remboursement à compter de quinze (15) jours avant le début du séjour. Si le montant total des Chèques-Vacances ANCV est supérieur au montant du séjour, l'Association ne pourra pas procéder au versement de la différence si celle-ci est inférieure ou égale à dix (10) euros.

5.9 A la demande de l'utilisateur, l'Association transmettra une facture acquittée, accompagnée

d'une attestation de séjour après son séjour.

5.10 Prolongation du séjour sur place :

En cas de prolongation du séjour sur place et sous réserve de disponibilité la prolongation de séjour et son règlement devra se faire auprès de la réception du camping.

ARTICLE 6 - BONS DE VACANCES

A l'issue de son séjour, il appartient à l'utilisateur de transmettre ses documents d'aide aux vacances (ex : *les bons de vacances de la CAF*) à l'Association avec une enveloppe, à son nom, affranchie au tarif applicable pour les lettres de 20 à 50 grammes à l'adresse suivante : 4682 route de l'Isilon 84000 Avignon

L'Association s'engage à les remplir et les réexpédier à l'utilisateur avec l'attestation de séjour dans les quinze (15) jours suivant leur réception.

Il appartient au Client avant la réservation de se renseigner sur les conditions de remboursement de l'Hébergement concerné. Le bénéficiaire de l'aide devra de préférence être le titulaire du séjour.

ARTICLE 7 - SÉJOUR

7.1 Les jours et horaires d'Arrivée et Départ sont indiqués sur le bon d'échange et/ou sur le site internet.

Dans l'hypothèse où l'utilisateur ne serait pas en mesure d'arriver aux horaires indiqués, il devra impérativement contacter le Parc des Libertés exploitante (à l'aide du n° de téléphone communiqué sur son bon d'échange) avant 18 heure, pour éventuellement, sous réserve d'accord par ce dernier, être autorisé à arriver jusqu'à 22 heure le même jour ou le lendemain matin. Aucune arrivée ne sera acceptée en dehors de ces horaires. De plus, le portail sera ouvert de 7 heure 30 jusqu'à 22 heure.

Aucun remboursement, même partiel, ne sera consenti par l'Association dans l'hypothèse d'une arrivée en dehors des horaires autorisés, postérieure à la date d'arrivée prévue ou d'un départ anticipé du Client.

Dans l'hypothèse où l'utilisateur ne se présenterait pas le lendemain du jour prévu sans avoir averti le représentant de l'Association exploitante, sa réservation pourra être annulée sans remboursement. L'Association s'autorise à remettre l'Hébergement en location sous 48h, sans que l'utilisateur ne puisse s'y opposer.

7.2 A l'exception des Emplacements nus, il appartient à l'utilisateur de faire un état des lieux (inventaire du matériel, état du matériel et état de propreté) de l'Hébergement dans les 24 heures de son arrivée. Toute réclamation devra être présentée à un représentant de l'Association exploitante. Ce dernier fera de son mieux pour y remédier rapidement. Aucune réclamation ne sera admise postérieurement à ce délai. De la même manière, tout incident qui surviendrait en cours de séjour devra être signalé au représentant de l'Association exploitante qui fera de son mieux pour y remédier.

7.3 L'utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter par les occupants de l'Hébergement le règlement intérieur du Camping sur lequel est situé l'Hébergement. D'ores et déjà, l'utilisateur est informé que :

- Les barbecues sont susceptibles d'être autorisés. Il appartient à l'utilisateur de se renseigner préalablement auprès d'un représentant de l'Association exploitante afin de connaître les types de barbecues et planchas susceptibles d'être autorisés sur le Camping.

En cas de non-respect du règlement intérieur des présentes Conditions Générales et/ ou d'attitude contraire au calme et à la sérénité du Camping par un usager et/ou par les occupants de l'Hébergement concerné, l'Association après mise en demeure demeurée sans effet, ou

immédiatement selon la gravité des faits pourra demander à la/les personnes en cause de quitter le Camping avant la fin du séjour. Cette situation n'ouvrira pas de droits à remboursement même partiel du séjour. Les membres des groupes sont individuellement tenus au respect du règlement intérieur.

7.4 Animaux

La présence d'animaux doit être mentionnée lors de la réservation.

- Chiens (hors catégories 1 et 2): Sauf mention contraire et conditions spécifiques du Camping indiquée sur le Site internet, les chiens sont acceptés. Ces derniers devront être tenus en laisse sur le Camping. Aucun chien ne doit rester seul dans l'Hébergement. Avec la présentation des vaccins à jour.
- Chats : acceptés. L'animal devra être gardé à l'intérieur de l'Hébergement, sous l'entière responsabilité de son propriétaire.

Lors du séjour, l'utilisateur doit obligatoirement être muni du carnet de vaccination à jour de l'animal. Les animaux autorisés devront être tatoués ou pucés. Ces derniers sont sous la responsabilité de leurs maîtres et doivent obligatoirement être tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés sans surveillance dans l'enceinte de l'établissement (dans l'Hébergement, sur l'emplacement de camping ou dans une voiture). Un seul chat/chien est autorisé par Hébergement.

Si les animaux sont autorisés sur le Camping, la présence d'animaux constitue une Option payante.

7.5 Sauf mention contraire dans le règlement intérieur du Camping ou par accord de la direction, l'installation d'une toile de tente est interdite sur les emplacements de Mobil-home.

ARTICLE 8 - SERVICES DU CAMPING

Il peut arriver que certaines activités et installations proposées par le Camping soient supprimées ou modifiées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou ne fonctionnent pas en avant ou arrière-saison. L'Association informera dans la mesure du possible l'utilisateur des travaux ou aménagements entrepris sur le Camping lors de son séjour.

ARTICLE 9 - TAXE DE SÉJOUR

9.1 Le montant de la provision pour la taxe de séjour par jour et par personne est inclus dans le prix du séjour.

ARTICLE 10 - CAUTION

10.1 Concernant la location des chalets, des tentes marabouts et tipis, une caution d'un montant de 500€ peut être demandée à l'arrivée. Veuillez noter que le Camping se réserve le droit de retenir tout ou partie du montant de la caution en cas de dégradations dans l'Hébergement ou dans le Camping. Aucune caution n'est demandée pour les Emplacements nus.

Si le ménage n'est pas effectué en fin de séjour la somme variant de 60€ à 100€, en fonction de l'Hébergement ou du Camping, sera retenue sur la caution.

Des cautions supplémentaires peuvent être demandées.

10.2 La caution sera restituée à l'utilisateur à son départ et après état des lieux du représentant de l'Association. Le représentant de l'Association effectuera l'inventaire, et s'assurera que le ménage de l'Hébergement a été effectué correctement et que l'Hébergement ne présente aucune dégradation ni aucun dommage. En cas de dégradations manifestes ou si l'hébergement n'est pas rendu propre, l'Association pourra facturer les coûts de remise en état à l'utilisateur.

Il ne sera admis aucune contestation de la part de l'utilisateur en cas de départ effectué sans état des lieux, si l'utilisateur n'a pas remis à un représentant de l'Association exploitante l'état des lieux déclaratif d'entrée ou s'il a quitté le Camping sans effectuer un état des lieux de sortie vérifié par le représentant de l'Association exploitante. Si l'utilisateur ne remet pas l'état des lieux déclaratif d'entrée,

il sera présumé avoir pris l'Hébergement dans un bon état général et de propreté.

En cas de départ en dehors des heures normales, le personnel de l'Association sera seul juge de l'état général et de la propreté des chalets et des marabouts/tipis ce que l'utilisateur accepte. Si la location est rendue en bon état, la caution sera restituée le cas échéant par voie postale, aux frais de l'utilisateur, dans les meilleurs délais.

10.3 Des cautions supplémentaires pour le matériel nécessaire pour le Camping et/ou l'utilisation des Services du Camping sont susceptibles d'être demandées par le Camping.

ARTICLE 11 - DROIT DE RÉTRACTATION

En vertu des dispositions de l'article L 221-28 12° du Code de la Consommation, l'Association informe l'utilisateur que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

En revanche, la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 donne la possibilité à l'utilisateur de résilier sous 14 jours avant son arrivée.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉ

> Responsabilité des hôteliers

L'hôtellerie de plein air n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers prévue à l'article 1952 du Code civil. En conséquence, la responsabilité de l'Association ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans le Camping, parking, Etablissement recevant du public ou locaux à usage collectifs (local vélos, sanitaires, etc.)

> Garantie et responsabilité Site internet

L'Association n'a, pour toutes les étapes d'accès au Site Internet, du processus de réservation et des services postérieurs, qu'une obligation de moyen.

> Les informations qui sont mises à sa disposition sur notre Site internet et catalogues sont exactes à la date de réservation. Néanmoins elles sont susceptibles de modification.

> Les photographies illustrant nos hébergements sur le Site internet sont données à titre indicatif et illustratif. Les modèles ne peuvent être garantis.

> L'Association ne pourra être tenue responsable, du fait de la communication ou par tout tiers, de photographies dont ils ont déclaré avoir les droits, d'informations fausses, trompeuses ou erronées qui seraient mentionnées dans les catalogues ou sur le Site Internet concernant le Camping, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement.

> Bien que l'Association fasse son meilleur effort pour maintenir un service opérationnel, elle ne peut offrir aucune garantie quant à la continuité de l'accès à son Site Internet et décline par conséquent toute responsabilité pour tous dommages directs et/ou indirects provoqués à raison de l'impossibilité d'y accéder en tout ou partie ou qui pourront naître de l'utilisation du service par un internaute.

> L'Association ne peut être tenue pour responsable pénalement ou civilement des conséquences résultant d'une utilisation inappropriée ou non autorisée du Site Internet ou de son contenu de la part des utilisateurs ou de tout autre tiers.

> En outre, l'Association ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat conclu, en cas de faute de l'utilisateur, en cas de force majeure, circonstances

exceptionnelles ou encore au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat.

>En tout état de cause, dans l'hypothèse où l'Association serait reconnue responsable pour quelque cause que ce soit, tout dédommagement de préjudices directs ou indirects se limiterait au montant du séjour.

ARTICLE 13 – MODIFICATIONS

13.1 Modifications du fait du Client :

Sur demande, le Client peut, demander la modification de son séjour (camping, dates et/ou type d'hébergement), dans la mesure des disponibilités et possibilités d'accueil. Le Client peut demander la modification de sa réservation une seule fois sur la saison et au maximum 2 semaines avant la date du début du séjour. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.

- Des frais administratifs de modification de séjour de 25 (vingt-cinq) euros seront appliqués
- Dans le cas où le montant du nouveau séjour serait plus élevé, la différence entre les deux réservations est due par le Client. Dans le cas où le montant du nouveau séjour est inférieur à celui du séjour initial, la différence est susceptible d'être remboursée et les frais administratifs de modification des séjours définis ci-dessus s'appliquent.

L'attention du Client est portée sur le fait qu'en cas de modification du séjour, il ne pourra pas bénéficier des promotions ultérieures à sa réservation initiale. Ce sera la date de la première réservation qui fera foi.

Dans le cas où la Société ne peut accéder à la demande de modification du Client, le séjour initial sera maintenu sauf annulation du Client.

13.2 Modifications du fait de La Société :

La Société pourra être amenée à modifier le séjour avant son commencement. Dans ce cas, elle en informera le Client dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et sur un support durable.

La Société devra informer des répercussions sur le prix lors de la communication de la modification. Le Client devra donner sa réponse à la proposition de substitution à la Société dans le délai indiqué.

Le Client peut :

- soit annuler.
La Société remboursera alors l'intégralité des versements déjà effectués, frais de réservation et souscription assurance éventuelle inclus.
- soit accepter de participer au séjour modifié.
Si cette modification engendre une diminution ou une augmentation du prix du séjour, la Société prendra cette différence tarifaire en charge soit en remboursant la différence au Client soit en prenant en charge l'augmentation du prix du séjour.
En cas d'absence de réponse du Client dans le délai indiqué, la société annulera automatiquement le séjour.

En cas de réservation sur un camping que la Société ne commercialise plus au cours de la saison, la Société pourra modifier le séjour du Client conformément aux dispositions du présent article 13.2.

ARTICLE 14 - ANNULATION

14.1 Annulation du fait de l'utilisateur En cas d'annulation de la réservation par l'utilisateur

- À plus de 12 semaines (85 jours) avant le début du séjour, l'Association s'engage à rembourser à l'utilisateur l'intégralité des sommes versées, déduction faite des frais de traitement forfaitaires d'un montant de 50€.
- Entre 12 semaines (84 jours) et 9 semaines (63 jours) avant le début du séjour, l'Association s'engage à rembourser aux usagers 50% (cinquante pourcent) de son séjour.
- À moins de 9 semaines (62 jours) avant le début du séjour, l'Association se réserve le droit de conserver la totalité des sommes versées.